

JUSTICE En route vers Strasbourg

La Cour de cassation a jugé mercredi le pourvoi fondé sur le plan civil – mais pas sur le plan pénal – dans l'affaire Mélanie Cailliau, cette jeune fille décédée en 2004 après avoir consulté un médecin généraliste de Crainhem. Les parents de Mélanie ont affirmé qu'ils porteront l'affaire devant La Cour européenne des droits de l'homme. En appel, le médecin avait bénéficié d'une suspension du prononcé, sanction désormais définitive. Les parents n'acceptent la « clémence » de cette décision, ni sa motivation. La cour avait estimé que la diffusion d'informations sur Internet et dans les médias avait déjà contribué à sanctionner le médecin. C'est sur ce point qu'ils vont saisir la Cour européenne à Strasbourg. (b)